

**SOCOTEC FORMATION NUCLEAIRE**

Avenue de la Gironde -  
59640 Dunkerque  
Tél. : 0328227070  
Siret : 40351749300108

## CERTIFICAT DE REALISATION

Session N° A26162A - Certificat Réalisation N° 3707493

Je soussignée, Guylène VERNET, agissant en qualité de Directrice Pôle Nucléaire de SOCOTEC FORMATION NUCLEAIRE, certifie que :

### **Monsieur Alpha BAMBA**

Entreprise : LIP NUCLEAIRE - ITN  
69800 - SAINT-PRIEST

A réalisé l'action de formation

### **En vue de l'habilitation M2 - MR et ME (Manœuvre, Vérification, Mesurage, Essai) - E-learning**

En vue d'atteindre les objectifs suivants

- Objectifs : Identifier les risques mécaniques et thermodynamiques liés à un chantier et à l'installation pour les personnes et pour le matériel  
Expliquer la correspondance entre les niveaux d'habilitations, les activités réalisables et les régimes de travail concernés  
Citer à quoi correspondent ses habilitations et autorisations de travail  
Respecter et faire respecter les prescriptions de sécurité  
Définir les actions à mettre en œuvre pour la mise en sécurité du chantier dirigé

**Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :**

**FAVORABLE**

Date(s) et durée : **du lundi 2 au vendredi 13 mars 2026**  
**et ce pour une durée de 7.00 heures (Formation complète en E-Learning) (pas d'absence)**  
**Format formation : E-Learning - Conformément articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du Travail et le décret du 28/12/2018**

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

**Action de Formation**

Lieu : Formation en ligne

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Dunkerque, le 13 mars 2026

**Guylène VERNET**

Directrice Pôle Nucléaire

